



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-lès-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAYEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, M. DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003248

Rapport n°0.2 - Création de la commune nouvelle de Vaire - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire et sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

Création de la commune nouvelle de Vaire - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire et sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

| |
|-------------------------------|
| Inscription budgétaire |
| Sans incidence financière |

Résumé :

La création de la commune nouvelle de Vaire au 1^{er} juin 2016, en lieu et place des communes de Vaire-Arcier et de Vaire-le-Petit, a différentes conséquences sur la composition du Conseil Communautaire et sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures.

I. Création de la commune nouvelle de Vaire

Par délibérations concordantes des 21 et 22 avril 2016, les conseils municipaux des communes de Vaire-Arcier et de Vaire-le-Petit ont décidé de créer une commune nouvelle, conformément aux dispositions des articles L.2113-1 et suivants du CGCT, telles qu'issues de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 17 mai 2013 et par la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

Monsieur le Préfet du Doubs a entériné cette décision par arrêté du 12 mai 2016 portant création de la commune nouvelle de Vaire, à compter du 1^{er} juin 2016.

L'article 7 de cet arrêté préfectoral dispose que « *la commune nouvelle de Vaire est substituée aux communes de Vaire-Arcier et de Vaire-le-Petit dans les établissements publics de coopération intercommunale* » dont ces communes étaient membres.

En conséquence, **la CAGB regroupe 56 communes** depuis le 1^{er} juin 2016.

II. Incidences sur la composition du Conseil Communautaire

L'article L.5211-6-2 du CGCT prévoit qu'« *en cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est procédé, au bénéfice de la commune nouvelle, à l'attribution d'un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des communes concernées* ».

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 relatif à la répartition des sièges au sein du Conseil de la CAGB prévoit que la commune de Vaire-Arcier dispose d'un siège et que la commune de Vaire-le-Petit dispose d'un siège.

Aussi, jusqu'au prochain renouvellement ou jusqu'à la prochaine recomposition, **la commune nouvelle de Vaire dispose donc de deux sièges au Conseil de Communauté.**

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'article L.273-11 du Code électoral prévoit que les conseillers communautaires sont les membres du Conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, soit, pour la commune nouvelle de Vaire (qui dispose de deux conseillers communautaires), le Maire et le 1^{er} Adjoint.

Enfin, par application de l'article L.5211-6 alinéa 4, selon lequel seules les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant, **la commune nouvelle de Vaire ne dispose plus de suppléant** (Mme Danièle LAGARDE et M. André RUBRECHT exerçaient leur mandat jusqu'au 31/05/16).

En conséquence, et suite aux élections du Maire et des Adjointes de la commune nouvelle en date du 8 juin 2016, il est proposé d'installer les conseillers communautaires de la commune nouvelle de Vaire :

- M. Jean-Noël BESANÇON, Maire,
- Mme Valérie MAILLARD, 1^{ère} Adjointe.

III. Incidences sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

Concernant les nouvelles désignations, il est proposé de faire application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

A/ Dans les commissions communautaires

Il est proposé que :

- M. Jean-Noël BESANÇON conserve le siège qu'il occupait en commission n°07 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique » (cf. délibération du Conseil du 28/05/14),
- Mme Valérie MAILLARD siège à la commission n°01 « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes ».

B/ Au SYBERT

Le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, désigné M. Jean-Noël BESANÇON comme titulaire pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT).

Suite à la création de la commune nouvelle de Vaire, il est proposé que M. Jean-Noël BESANÇON conserve son mandat de représentant titulaire de la CAGB au SYBERT.

C/ Au SMSCoT

Le Conseil de Communauté a, par délibérations des 29 avril 2014 et du 23 novembre 2015, désigné M. Charles PERROT comme titulaire et M. Jean-Noël BESANÇON comme suppléant pour représenter la CAGB au Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SMSCoT).

Suite au décès de M. Charles PERROT et à la création de la commune nouvelle de Vaire, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Ancienne situation :

| Titulaire | Suppléant |
|-----------------------|---------------------------|
| Fabrice TAILLARD | Jean-Noël BESANÇON |
| Charles PERROT | Gilbert GAVIGNET |

Nouvelle situation :

| Titulaire | Suppléant |
|-------------------------|---------------------------|
| Fabrice TAILLARD | Gilbert GAVIGNET |
| Valérie MAILLARD | Jean-Noël BESANÇON |

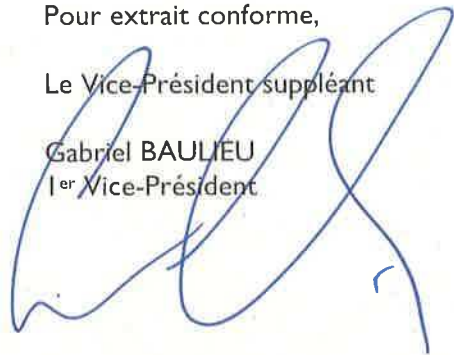
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des éléments d'information sur les conséquences de la création de la commune nouvelle de Vaire,
- installe **M. Jean-Noël BESANÇON** et **Mme Valérie MAILLARD** comme conseillers communautaires représentant la commune nouvelle de Vaire,
- confirme les désignations de **M. Jean-Noël BESANÇON** comme :
 - membre titulaire de la commission n°07 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique »,
 - représentant titulaire de la CAGB au SYBERT,
- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne **Mme Valérie MAILLARD** comme :
 - membre titulaire de la commission n°01 « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes »,
 - représentante titulaire de la CAGB au SMSCoT,
- décide de procéder à l'inversion des désignations de deux suppléants au SMSCoT :
 - **M. Gilbert GAVIGNET** devient suppléant de **M. Fabrice TAILLARD**,
 - **M. Jean-Noël BESANÇON** devient suppléant de **Mme Valérie MAILLARD**.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUL. 2016



Contrôle de légalité